Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-30

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 19 juin 2026

Objet : Election du président

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Caroline SAUMADE, Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Halima FILALI, Joffrey LEON, Olivier GAILLARD, Liliane ALLEMAND, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Marysa GIANNACCINI, Patrick HIGON, Farès ORCET, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jérôme VIC, Patrick DUMAS, Julie MERCIER, Olivier MARTIN, Jacqueline JANIEC, Marie-Michèle ALVARO, Philippe RIBOT, Renaud LEROI, Reynald BUZITH, Jonathan PIRE, Rémy BACHEVALIER, Olivier JOUVE, Jean-Bernard GUIHERMET, Théo GUIGUE, Sylvie NICOLLE; Corinne BOUVIER, Ludovic DI-ROLLO, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cathy CHAULET, Marc LARROQUE;

Étaient absents ou excusés :

André MORRA, Martine SCOLLO-OGIER, Nicolas CARTAILLER, Magali PRADEILLE, Stéphanie LAURENT, Christophe BONNEFOY, Philippe BORDAS, Lionel JEAN, Aurélie ARNAUD, Romain MARTIN, André BRUNDU, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Guy MANIFACIER, Cristel MARCHAND, Camille MARCHAND, Bruno PASCAL, Christian BASTID, Laïla ACHKAR, Gaël MANCUSO ;

Procurations :

Martine SCOLLO-OGIER à Joffrey LEON

Secrétaire de séance :

Théo GUIGUE

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-30-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Sur rapport n° 1-2 de Madame Michèle Alvaro, présidente de séance,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale est un établissement public local administré par un conseil d'administration composé de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou non affiliés et adhérents au socle commun.

Le conseil d'administration élit en son sein son président ainsi que les vice-présidents parmi les membres titulaires représentant les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés au centre de gestion. Il désigne également les membres du bureau,

Cette élection se déroule à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, à la majorité relative au 2ème tour, et un troisième tour éventuel en cas d'égalité des voix. A égalité de voix au troisième tour, l'élection est acquise au plus âgé.

La présidente de séance, doyenne d'âge du conseil d'administration a lancé l'appel à candidature parmi les membres du conseil d'administration pour la présidence du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction Publique du Gard.

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 21 qui prévoit les modalités d'élection du président,

Vu la délibération en date du 19 juin 2026 procédant à l'installation du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu la candidature de Monsieur Fabrice VERDIER aux fonctions de Président du Centre de Gestion du Gard,

Vu les résultats du scrutin relatif à la Présidence du Centre de Gestion du Gard,

Monsieur Fabrice VERDIER a obtenu 27 voix

Le conseil d'administration, après en avoir libéré :

DECIDE

Article 1 : de proclamer Monsieur Fabrice VERDIER, Président du conseil d'administration du centre de gestion et le déclare installé,

Nombre de votants : 27 - Nombre de suffrages exprimés : 27 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 - Nombre de votes : 27 - Majorité absolue :14

Article 2 : d'autoriser le président élu, Monsieur Fabrice VERDIER, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-30-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	La Présidente de séance
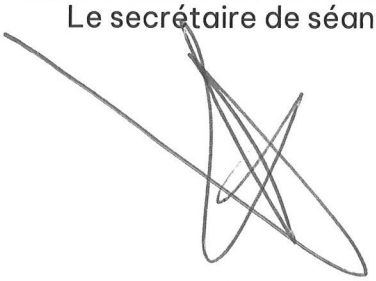	
Théo GUIGUE	**Marie Michèle ALVARO**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 19/06/2026
- La publication par voie électronique le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-30-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026